

) ECRET N°61- 381 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.-Mr. Michel AHOUANMENOY, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et du Budget pendant l'absence de Mr. Alexandre ADANDE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J/O.R.D.	1

Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
absent,  
Le Vice-Président de la République;

  
S.M. APITHY